

« Après le vote de l'ONU sur la traite des esclaves africains, la France ne peut s'abstenir d'agir »

https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/04/07/apres-le-vote-de-l-onu-sur-la-traite-des-esclaves-africains-la-france-ne-peut-s-abstenir-d-agir_6677840_3232.html



Jean-Marc Ayrault et Aïssata Seck, président et directrice de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, appellent, dans une tribune au « Monde », la France à jouer un rôle moteur dans la question des réparations de l'esclavage. Vingt-cinq ans après la loi Taubira, les Nations unies ont qualifié le 25 mars la traite transatlantique de « plus grave crime contre l'humanité ».

Publié le 07/04/2026 à 06h30 Temps de Lecture 3 min.

Le 25 mars, par 123 voix contre trois et 52 abstentions, l'Assemblée générale des Nations unies a qualifié la traite transatlantique et l'esclavage colonial de « *plus grave crime contre l'humanité* ». Ce vote a frappé les esprits. Certains se sont dits choqués ; d'autres l'ont salué. Mais que signifie-t-il vraiment ?

A New York, Dan Negrea, l'ambassadeur des Etats-Unis – l'un des trois pays à avoir voté contre, avec Israël et l'Argentine –, mais aussi ceux de l'Union européenne et du Royaume-Uni ont mis en garde contre « *toute hiérarchisation implicite des crimes contre l'humanité* ». Présentant la résolution au nom de son pays, Samuel Okudzeto Ablakwa, le ministre des affaires étrangères du Ghana, a au contraire affirmé qu'elle ne visait pas à établir une « *hiérarchie des crimes* », mais à « *compléter* » l'histoire en créant un cadre propice à la réconciliation.

De fait, l'idée qu'il puisse y avoir des crimes contre l'humanité « *moins graves* » ou « *plus graves* » contredirait la nature même de cette notion, dont la force réside précisément dans son universalité – le fait que chaque crime contre l'humanité est singulier et que tous portent la même atteinte à ce qui nous réunit en tant que membres de l'espèce humaine... A l'heure où les relations internationales connaissent une brutalisation exceptionnelle, il serait hasardeux d'affaiblir la portée de ce principe.

Injustices persistantes

Si une telle formulation a conduit un quart des pays membres de l'ONU à s'abstenir, pourquoi, alors, l'avoir employée ? La répartition des votes nous en donne la raison : elle épouse presque parfaitement la division entre les pays du Sud ayant été, pour la plupart, victimes de la colonisation et les pays du Nord – européens en tête, ou à la population principalement issue d'Europe – qui en ont bénéficié.

Sans doute ces votes ont-ils parfois été teintés d'arrière-pensées – c'est certain s'agissant de la Russie, qui a retrouvé là le cynisme de l'URSS, officiellement anticolonialiste à l'ONU et *réellement impérialiste* dans sa politique de puissance –, mais là n'est pas l'essentiel : le message de cette résolution est avant tout d'affirmer que l'ampleur et les effets de « *la traite des Africains réduits en esclavage et de l'esclavage racialisé des Africains* » n'ont jusqu'à présent pas été suffisamment reconnus.

Pas suffisamment reconnus dans leur nature, d'abord : à ce jour, aucun autre ancien Etat colonial n'a osé suivre la France, qui, la première, a reconnu l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité par la loi Taubira du 21 mai 2001.

Pas suffisamment reconnus dans leurs effets, ensuite, alors que cette histoire a laissé sur notre monde une empreinte ineffaçable, dont les conséquences continuent de hanter nos sociétés : c'est la persistance du racisme anti-Noirs, fondé sur des stéréotypes nés dans la matrice esclavagiste, et dont on voit en France combien ils [continuent de circuler et de blesser](#).

Ce sont aussi les inégalités dans les territoires post-esclavagistes, dont les économies demeurent marquées par le poids de ce passé jamais réparé, comme on le voit dans la France d'outre-mer. Enfin, ce sont les injustices persistantes entre le Nord et le Sud, qui appellent de la part des anciennes puissances coloniales un changement de posture témoignant de leur capacité à enfin assumer des relations véritablement égalitaires.

Réparer aujourd'hui

Ce changement se résume aujourd'hui aux réparations. Ce mot a un sens juridique, qui renvoie à l'indemnisation qu'un condamné doit à ses victimes. Les pays qui n'ont pas voté la résolution du 25 mars contestent l'application de cette notion aux torts causés par la traite et l'esclavage colonial, car ceux-ci « *n'étaient pas illicites au regard du droit international au moment où ils ont été commis* », selon les mots de l'ambassadeur états-unien Dan Negrea.

Mais cette approche ignore que la notion de réparation a aussi un sens historique. Elle ne résulte pas de la culpabilité des Etats d'aujourd'hui pour des fautes passées, mais de leur responsabilité « *au nom de la continuité structurelle entre le passé et le présent* », comme le souligne [la philosophe Magali Bessone](#). Cette responsabilité ne vise pas à corriger un passé à jamais irréparable, mais à réparer ce qui doit l'être aujourd'hui. Entendue ainsi, la réparation prend des formes multiples – symbolique, culturelle, éducative, sociale, économique – dont la nature et l'ampleur doivent être réfléchies et construites ensemble, dans le dialogue, le respect et la reconnaissance.

C'est à ce dialogue que nous appellent les 123 pays qui ont voté la résolution du 25 mars. Qui dira qu'il n'est pas nécessaire, alors que les déséquilibres qu'elle pointe nourrissent le désordre mondial ? Il y a vingt-cinq ans, la France a osé rompre les rangs des anciennes puissances coloniales en adoptant à l'unanimité la loi Taubira. Cet héritage nous oblige. Après le vote du 25 mars, notre pays ne peut s'abstenir d'agir et doit répondre à l'appel qui nous est lancé.

Le président de la République, Emmanuel Macron, reçoit son homologue ghanéen, John Dramani Mahama, à l'occasion du One Health Summit (du 5 au 7 avril à Lyon), et sera au Kenya en mai pour le sommet Afrique-France. Nous l'appelons à saisir ces occasions pour ouvrir ce chantier. Ce serait la meilleure manière pour la France de marquer l'anniversaire de la loi Taubira, en retrouvant le rôle pionnier qu'elle a eu alors face à l'abîme de l'esclavage.

Jean-Marc Ayrault est président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage ; **Aïssata Seck** est directrice de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

[Jean-Marc Ayrault \(Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage\)](#) et [Aïssata Seck \(Directrice de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage\)](#)